



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES



Fédération suisse des Haflinger (FSH)
Schweizerischer Haflingerverband (SHV)

Règlement de dressage (FM/HF)

En vigueur dès le 12.08.2025

Les épreuves FM/HF sont disputées en tant qu'épreuves officielles avec les remarques et précisions suivantes, conformément au Règlement général et de dressage de Swiss Equestrian.

1. Droit de participation

1.1. Droit de participation chevaux

Sont autorisés à prendre le départ les chevaux FM et Haflinger à partir de 4 ans (l'année de naissance est déterminante), avec certificat d'origine ou carte d'identité et passeport équin valables.

L'inscription au registre des sports de Swiss Equestrian est obligatoire.

1.2. Droit de participation cavaliers

Sont autorisés à prendre le départ les cavaliers ayant un brevet de dressage/ combiné activé et/ou une licence de Swiss Equestrian activée.

Les épreuves sont annoncées comme B/R.

Il n'y a pas de limitation du nombre de chevaux par cavalier. Chaque cavalier est responsable du respect de l'horaire.

2. Catégories

FM1/HF1 : ouvert aux chevaux FM et Haflinger de 4 et 5 ans. Aucune restriction pour la somme des points (SP*, selon calcul de Swiss Equestrian).

FM2/HF2 : ouvert aux chevaux FM et Haflinger de 6 ans et plus. Aucune restriction pour la SP* pour les chevaux de 6 ans ; pour les chevaux plus âgés : jusqu'à 40 SP au maximum.

FM3/HF3 : ouvert aux chevaux FM et Haflinger de 7 ans et plus à partir de 41 SP* jusqu'à 160 SP* au maximum, sans participation à des épreuves officielles de dressage de catégorie M dans l'année en cours. Les chevaux qui ont atteint plus de 160 SP ou qui participent à des épreuves de dressage L et M peuvent se qualifier pour l'épreuve de la Superfinale du National FM en participant à des épreuves officielles des catégories L et M (atteindre 3 fois 62% dans la saison en cours).

* La somme des points se rapporte au cheval.

Les trois catégories (FM1/HF1 - FM2/HF2 - FM3/HF3) et deux programmes de dressage par catégorie sont obligatoires dans l'avant-proposition.

3. Reprises de dressage et barème

3.1. Programme de dressage

FM1/HF1 : Programme JC4/40*, édition actuelle et FB 01/40, édition actuelle.

FM2/HF2 : Programme FB 03/40, édition actuelle et FB 05/40, édition actuelle.

FM3/HF3 : Programme FB 07/40, édition actuelle et FB 09/40, édition actuelle.

Vous trouverez les programmes sous :

<https://swiss-equestrian.ch/fr/biblioth%C3%A8que-de-documents?page=1&query=§ion=documents&category=52823&discipline=614>.

3.2. Barème

*JC4/40 : Toutes les épreuves pour jeunes chevaux sont évaluées en commun par le jury et notées au dixième.

4. Harnachement et tenue des cavaliers

4.1. Harnachement

Selon le règlement de dressage de Swiss Equestrian, degré FB.

4.2. Tenue des cavaliers

Selon le règlement de dressage de Swiss Equestrian, degré FB.

L'utilisation d'une cravache est facultative dans toutes les épreuves, la longueur de la cravache ne doit pas dépasser 120 cm.

5. Engagements, finance d'engagement, prix et classement

5.1. Engagements

Uniquement en ligne sur : my.swiss-equestrian.ch.

5.2. Finance d'engagement/de départ

La finance d'engagement/de ~~départ pour les chevaux FM, dont les organisateurs reçoivent un soutien de la FSFM,~~ est fixée à **CHF 30.-** au minimum. ~~Pour les chevaux d'autres races, la finance d'inscription/de départ est fixée à CHF 45.- au minimum. La différence entre la finance d'inscription minimale pour les chevaux d'autres races et celle pour les chevaux FM sera déduite du décompte adressé par la FSFM à l'organisateur.~~

5.3. Prix

Selon les directives de la FSFM/FSH.

5.4. Classement

Prix à 50 % des partants par épreuve.

50 % se qualifient pour la finale du National FM.

30 % des partants sont considérés comme classés selon Swiss Equestrian et reçoivent des points.

Il est impératif que les pourcentages obtenus soient indiqués dans les classements.

S'il n'y a qu'un seul participant à l'épreuve, il doit obtenir au moins 60% pour être classé.

Tous les chevaux FM classés sont publiés sous www.swiss-equestrian.ch.

6. Divers

6.1. Jury et juges

Le jury est composé de 2-3 juges de dressage officiels de Swiss Equestrian et doit être présidé par un délégué technique officiel de Swiss Equestrian.

6.2. Vétérinaire

Le vétérinaire doit être de piquet.

6.3. Règlement vétérinaire

L'épreuve est soumise au règlement vétérinaire de Swiss Equestrian, dans sa version en vigueur. Les participants sont tenus de respecter toutes les dispositions vétérinaires. En cas d'infraction au règlement vétérinaire, les organisateurs se réservent le droit d'appliquer des sanctions, y compris l'exclusion de l'épreuve.